



www.drome.cci.fr

Unions commerciales

la **newsletter**
du service commerce de la CCI de la Drôme



News n°11 – Sept-Oct 2014

Rappel : soirée des unions commerciales le 30 octobre à 19h30 à la CCI à Valence

Au cours de cette soirée, nous effectuerons le **tirage au sort des gros lots de A 2 pas**. Nous vous remettrons les chèques cadeau A 2 pas et les caddies.

Et nous poursuivrons les échanges entre unions commerciales autour d'un buffet ! [[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)].

Idée + : opération de fidélisation de l'association des commerçants de Carvin (Activ) dans le Pas de Calais

Chaque mois, depuis 2006, une vingtaine de commerçants et artisans adressent, dans le cadre d'un envoi groupé, des chèques de promotion à 100 clients à l'occasion de leur anniversaire. Ces envois permettent de générer du trafic dans les magasins de cette ville de 18 000 habitants.

Si cette opération fonctionne si bien, c'est parce qu'Activ possède un fichier de 15 000 clients, dont 57% habitent Carvin et 90% dans un rayon de 15 minutes.

Ce fichier est enrichi lors des manifestations commerciales (braderie, fête des mères, etc.). Les commerçants l'utilisent aussi pour des campagnes d'emails ciblés.

De bonnes idées sur leur site : www.acheteracarvin.com

Accessibilité : les dispositifs évoluent

Avec la parution par l'Etat le 27 septembre dernier de l'Ordonnance accessibilité, trois possibilités s'offrent aux commerçants :

- **Soit le commerce est aux normes** au 31 décembre 2014 : une attestation sur l'honneur de son accessibilité doit être déposée en Préfecture avant le 28 février 2015.
 - **Soit le commerçant réalise les travaux** et/ou dépose une demande de dérogation en Mairie, avant le 31 décembre 2014,
 - **Soit il dépose un Agenda d'accessibilité programmée** en Mairie avant le 27 septembre 2015 : c'est un engagement de réaliser les travaux dans un délai de 3 ans.
- Les établissements qui ne respecteraient pas ces conditions seraient passibles d'une sanction de 2500 € et de sanctions pénales [[Pour en savoir plus](#)]

Des conseils indispensables en matière de sécurité

Les CCI de Rhône-Alpes ont engagé une démarche de sensibilisation des professionnels du commerce à la sécurité. Cette action menée en partenariat avec la Préfecture de Région, la gendarmerie nationale, la police nationale et la Préfecture de la Drôme a abouti à la réalisation du guide sécurité. [[télécharger le guide](#)]

Conjoncture commerce : après 2 mois bien orientés, les chiffres d'affaires repartent à la baisse en juin

Le chiffre d'affaires du commerce indépendant de détail de moins de 400 m² a reculé de 3% par rapport à juin 2013, lui-même très défavorable. 59% des commerçants interrogés en Rhône-Alpes ont déploré une baisse de leurs chiffres. A noter cependant que juin 2014 a compté un jour ouvrable et un samedi de moins qu'en 2013 et que... [[lire la suite](#)]

Prévention des difficultés : un accueil en CCI par des chefs d'entreprises engagés

Des chefs d'entreprise drômois réalisent, en toute confidentialité, un premier accueil des chefs d'entreprise en difficultés. Forts de leur expérience, ils les écoutent et les orientent vers les structures d'accompagnement adaptées à chaque situation.

Des rendez-vous peuvent être organisés à Romans, Valence ou Montélimar.

Contact CCI : 04 75 75 70 00.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme – Service commerce – tel 04 75 75 70 34 - commerce@drome.cci.fr – www.drome.cci.fr



Pour vous désabonner de cette newsletter : c.lamerand@drome.cci.fr